

HOUNIE Jean-François

De: martine lembezat <martine.lembezat@sfr.fr>
Envoyé: jeudi 4 septembre 2025 10:18
À: Enquete publique PLUI
Objet: réclamation LEMBEZAT Martine Commune ABOS parcelle AE 286
Pièces jointes: plui reclamation.pdf

Bonjour Mesdames Messieurs les Membres de la Commission d'Enquête

Je vous prie de trouver ci joint ma réclamation dans le cadre du PLUI de la Com Com de LACQ ORTHEZ soumis à enquête publique Bien Cordialement Martine LEMBEZAT

Martine LEMBEZAT née NAUDET

5 rue Sedze

64360 ABOS

A l'attention de Monsieur le Président de la
Commission d'Enquête

Projet de PLUI CCLO

0630843290

martine.lembezat@sfr.fr

OBJET : Réclamation suite déclassement d'une maison et de son jardin sur ABOS

Unité Foncière AE 286

Madame Monsieur ,

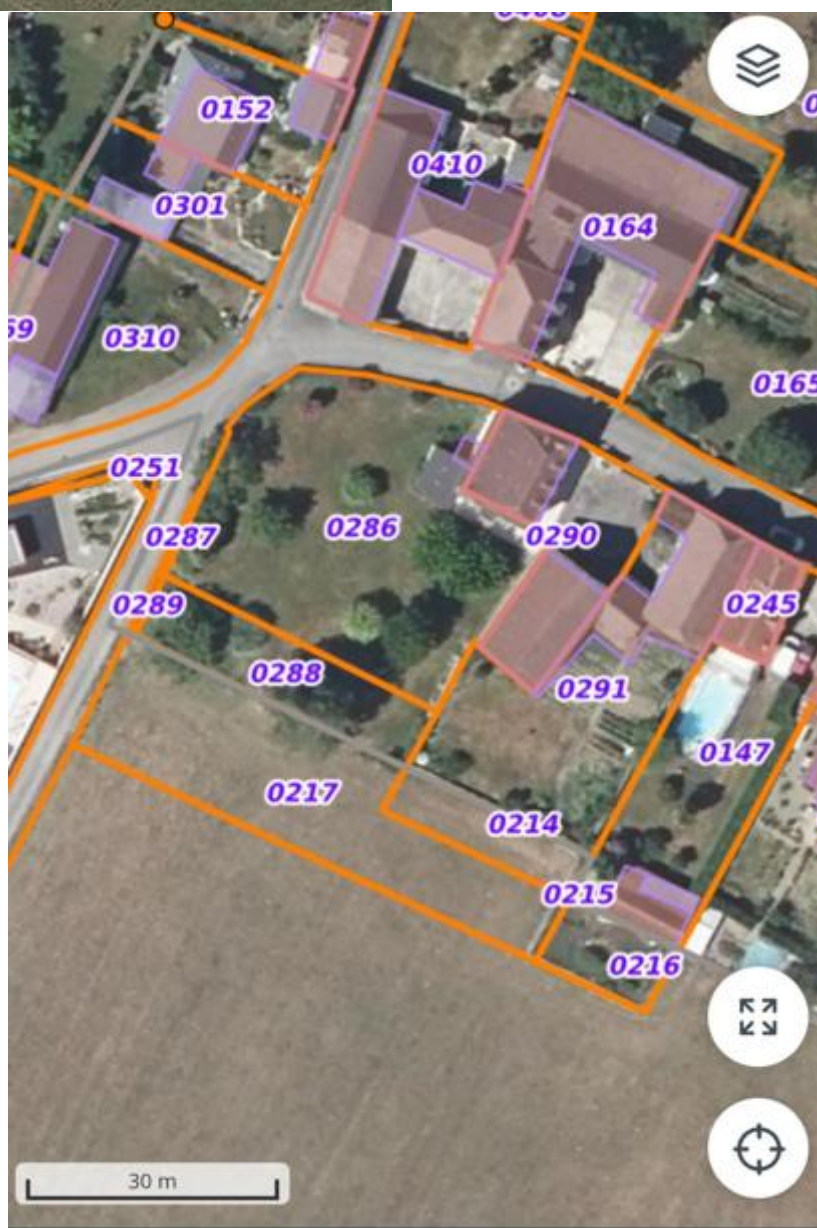
Dans le cadre de l'enquête publique relative au PLUI concernant la commune d'ABOS, je me permets de formuler une réclamation concernant **le déclassement d'un jardin constituant une unité foncière avec une maison d'habitation, parcelle AE 286.**

Propriétaire d'une maison et de plusieurs granges qui se jouxtent sur ABOS, je vous adresse les éléments en ma possession justifiant ma réclamation.

Pour comprendre la situation je vous apporte les éléments visuels permettant de mieux appréhender la requête.



Photo aérienne de l'ensemble bâti
et non bâti de l'AE 286 , 290 et 291



J'ai apporté une unité foncière, AE291, constituée d'une grange et de son jardin à une SCI (SCI MAJERO64) en y associant mes enfants et mon mari. Ils se réservent ainsi la possibilité d'y créer leur futur logement ou locaux professionnels. Je réserve le Sud de l'autre unité foncière pour une future voie d'accès privée si nécessaire (parcelles AE 288, AE289 voire AE 217 pour éviter d'enlever des arbres existants).

La propriété de la SCI MAJERO64 comprend donc :

Une grange avec jardin autour, figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AE	291	LE BOURG	00 ha 07 a 50 ca

Cette dernière est bien laissée en constructible.

Il reste donc les parcelles AE 286 et AE290 correspondant au jardin et à la maison d'habitation (AE286) dont vous avez des photos ci-dessous. **La parcelle AE 286 est donc l'unité foncière.** L'AE 290 est la cour scindée qui permet un accès sur la voie publique entre les deux unités foncières pour desservir une autre grange.





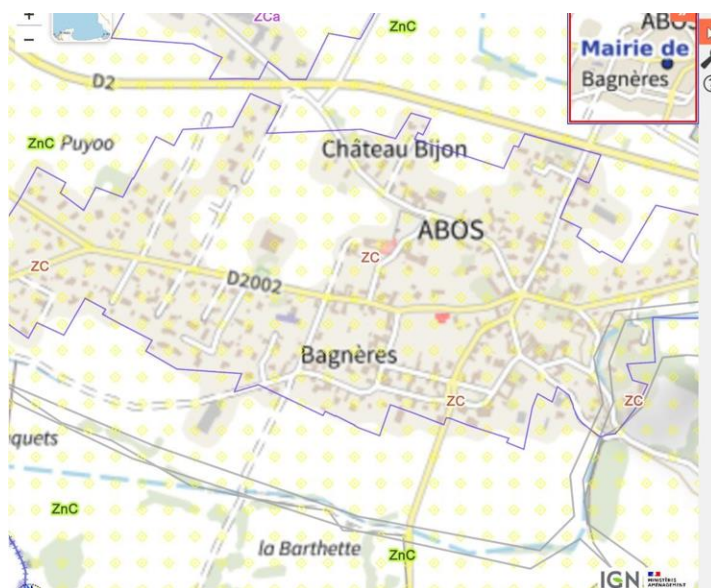
Le jardin de l'AE286 est desservi également avec accès direct sur la voie

Dans **le zonage projeté dans le PLUI**, la maison d'habitation est partiellement en U et le jardin de la maison disparaît. Cet ensemble AE 286, 290, 291 avait été découpé ainsi lors du partage de famille. Il tenait compte des contraintes de SEVESO avec des parcellaires importants.

Après je vous laisse observer la dent creuse qui en résulte et le traitement inégal avec les habitations situées eu droit de la route.



Pour mémoire, je vous joins également la carte communale qui existait jusqu'alors et qui classait en constructible cette unité foncière AE286.



En conséquence, je vous demande de réviser ce zonage en toute égalité avec les maisons riveraines pour permettre notre liberté de propriété.

Vous remerciant de l'attention de vous porterez à ma requête, je vous prie d'agréer Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations distinguées.

